

FORMATION EN LIGNE

PRISONS :

PREVENIR LA TORTURE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS





OBJECTIFS ET MODULES

CETTE FORMATION EN LIGNE PERMET D'ACQUÉRIR LES NOTIONS ESSENTIELLES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA TORTURE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS EN DETENTION.

LA FORMATION EST HOMOLOGUÉE PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX FRANÇAIS



MODULE 1 : L'interdit de la torture

Ce module vise à comprendre ce qu'est un acte de torture et un traitement cruel, inhumain et dégradant. Il aborde les différents éléments de la lutte contre la torture : la prévention, la poursuite des auteurs de violations et la réhabilitation des victimes.

MODULE 2 : Les garanties judiciaires entourant la détention

Les règles du droit international prévoient que tout individu a droit à la liberté et que la détention doit toujours être une mesure exceptionnelle de dernier recours. Les personnes ne peuvent donc être privées de leur liberté que pour des motifs et selon des procédures fixés par la loi pour ne pas être l'objet d'arrestation et de détention arbitraire ou illégale. Le respect de ces procédures par les États est également un moyen de prévenir les mauvais traitements et la torture dans les lieux privés de liberté.

MODULE 3 : Les conditions de détention

Ce module aborde quelques difficultés liées aux conditions de détention dans un lieu de privation de liberté. Il décrit, sans chercher l'exhaustivité, quelques problèmes fréquents et leurs solutions quand elles existent. Ce module ne prétend pas apporter de solutions toutes faites, ce qui serait impossible. La palette de raisons menant à des situations confinées aux mauvais traitements dans les prisons est large, et les solutions apportées ne peuvent être que contextuelles.

MODULE 4 : Femmes et enfants en détention

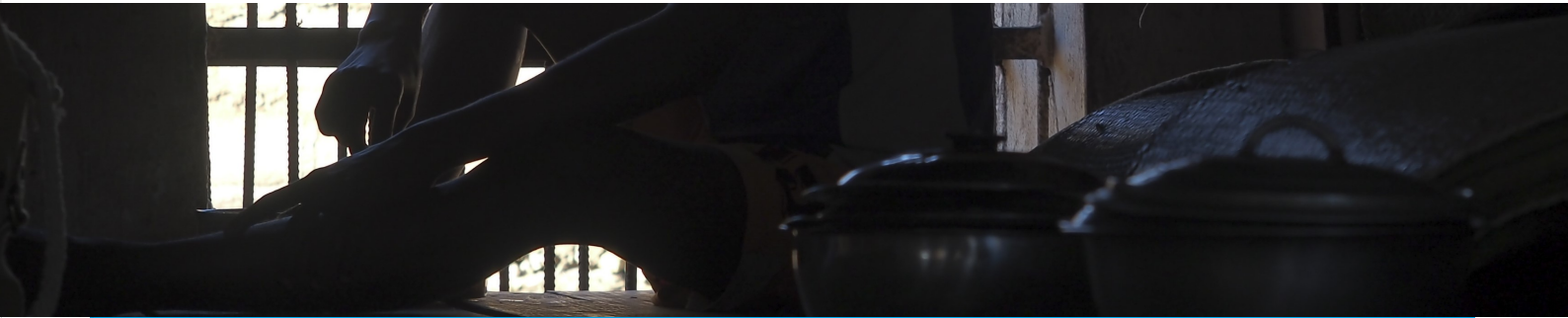
Au cours de ce module, nous aborderons les difficultés auxquelles font face les femmes et les enfants dans les lieux de détention et nous explorerons les règles spécifiques qui leur sont applicables.

MODULE 5 : Les voies de recours au niveau international et régional

Face à une violation des droits humains et de l'interdit de la torture en particulier, la victime a la possibilité d'exercer un recours devant certaines organisations internationales et régionales. Ce module vise à présenter ces différents mécanismes, les conditions pour les saisir et leurs pouvoirs.

MODULE 6 : Quelques bonnes pratiques

De manière très concrète, ce module visera à explorer ce qu'il faut ou ne faut pas faire lorsque l'on visite un lieu de détention ou que l'on y mène des activités. Seront notamment abordées les questions de la participation des agents pénitentiaires et des personnes détenues, l'accès aux ressources, et les difficultés liées à la protection des personnes détenues.



LES PARTENAIRES



La **FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ACAT** (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), est une ONG de défense des droits de l'Homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La FIACAT regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La FIACAT bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations Unies, du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie. En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort.

La FIACAT soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays. Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention.

Site internet: www.fiacat.org



SYNERGIES COOPÉRATION est un centre de formations et un bureau d'études spécialisé dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, créé en 2013.

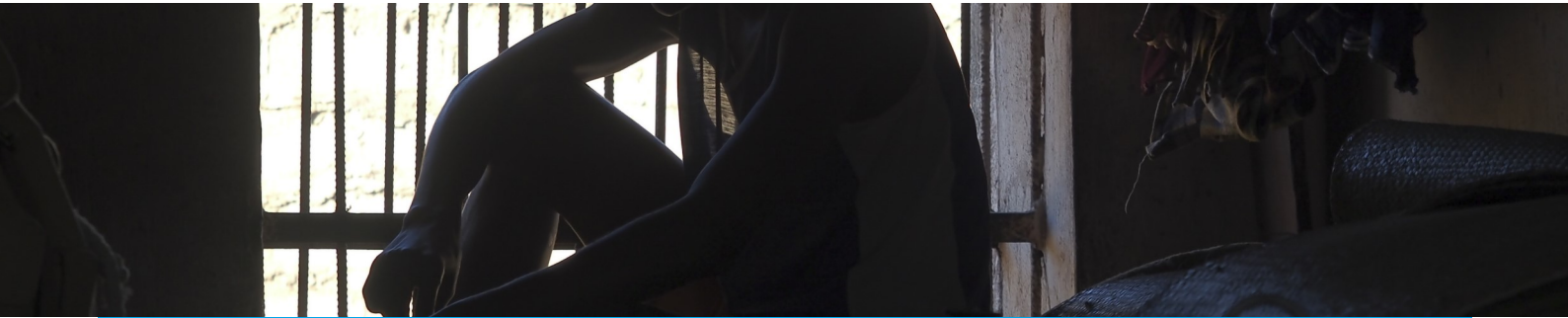
En tant que bureau d'étude, Synergies Coopération conduit des missions de recherche, d'évaluation et de formation pour de prestigieuses organisations intervenant dans le domaine de la Justice et des droits humains, parmi lesquelles Avocats sans frontières Belgique, Search for Common Ground, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Free the Slaves, ECPAT-France, Secours Catholique Caritas France, Agence Française de Coopération Médias (CFI), Médecins du Monde, Human Dignity, Save the Children et l'UNICEF.

Depuis 2016, Synergies Coopération propose des formations en ligne sur les droits humains, conduites par des experts dans leurs domaines. Quatre formations sont proposées en 2019 :

- Approche sensible au conflit / Ne Pas Nuire
- Droits économiques, sociaux et culturels
- Justice pénale internationale
- Prisons : prévenir la torture et les mauvais traitements

Synergies Coopération est un organisme de formation, enregistré sous le n° 04 97 30927 97 auprès des autorités françaises. Si vous êtes en France, les formations que nous organisons peuvent selon les cas être prises en charge par votre OPCA. Notre organisme est validé et référencé dans le Datadock.

Site internet: www.formationsDH.org



LES FORMATEURS



ZIAD AWADA a travaillé pendant cinq ans dans les prisons comme délégué d'une organisation humanitaire internationale. Il a conduit des visites de prison en Irak, en Ethiopie et en Guinée. Il a construit une connaissance approfondie des problèmes transversaux du milieu carcéral. Il a coordonné des programmes de lutte contre les mauvais traitements, la surpopulation carcérale ou la malnutrition. Actuellement responsable de la formation pour l'international à la Croix-Rouge française, il continue de s'intéresser au milieu carcéral et étudie le rôle des structures pénitentiaires et de restriction de liberté dans le renforcement des institutions étatiques.

Ziad présentera le module 3.



Juriste spécialisée en Droit public international, **CAROLE BERRIH** intervient dans la réalisation d'études et d'évaluations de programmes et projets internationaux, après avoir été cheffe de mission et coordinatrice de projets pour des ONG sur le terrain. Carole s'intéresse en particulier à la lutte contre la torture et

les mauvais traitements. Elle a à ce titre coordonné des projets d'amélioration des conditions carcérales et a conduit de nombreuses missions internationales de recherche et évaluations en milieu carcéral pour des agences des Nations Unies et des ONG internationales à Madagascar, au Togo, en RDC, au Congo, au Niger, au Tchad, au Cameroun, en Albanie, au Kosovo, en Croatie et au Kazakhstan.

Carole présentera les modules 4 et 6. Elle assure également la gestion de la formation et le soutien pédagogique.



Après avoir travaillé à RFlet au programme Afrique d'Amnesty International, **GUILLAUME COLIN** rejoint la FIACAT en 2006 comme représentant de la FIACAT auprès des Nations Unies. Il crée ensuite le poste de représentant de la FIACAT auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et pilote

depuis Paris et Bobo Dioulasso un programme de trois ans visant à améliorer les conditions de détention au Burkina Faso. Guillaume met en place, en 2012, le programme de la FIACAT visant à accompagner les ACAT dans l'abolition de la peine de mort en Afrique subsaharienne. Il devient en 2018 Directeur exécutif de la FIACAT.

Guillaume présentera les modules 1 et 2.



Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en Administration internationale, **MARIE SALPHATI** s'est engagée depuis 2014 dans le domaine de la lutte contre la torture. Après un stage au Comité contre la torture au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme et à la

FIACAT, Marie est engagée à la FIACAT en 2016 en tant que Représentante auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle assiste les ACAT dans leurs actions et plaider devant les Nations unies et particulièrement le Conseil des droits de l'Homme et les organes de traités. Elle est également la coordinatrice internationale du projet de lutte contre la détention préventive abusive à la prison d'Antanimora mis en œuvre avec l'ACAT Madagascar.

Marie présentera le cinquième module.

INSCRIPTIONS ET COÛTS

TYPE DE FORMATION : en ligne

DATES DE LA SESSION : 4 mai au 14 juin 2020 - Formation également ouverte « à votre rythme »

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 1er mai 2020

INSCRIPTIONS EN LIGNE sur notre site internet www.formationsDH.org

PRIX DE LA FORMATION: selon l'option choisie et le lieu de résidence – *Formation exonérée de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI*

LIEU DE RESIDENCE	OPTION SIMPLE	OPTION « A VOTRE RYTHME »
RÉSIDENT/E DANS UN PAYS NON MEMBRE DE L'OCDE	170 EUROS	150 EUROS
RÉSIDENT/E DANS UN PAYS MEMBRE DE L'OCDE	400 EUROS	300 EUROS

* **PAYS MEMBRES DE L'OCDE :** Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

AVANT LA FORMATION :

Nous vous demanderons de compléter un quiz sur le thème de la formation. Ce quiz ne sera pas noté. Il permettra aux formateurs de mieux connaître votre niveau de connaissances.

CONTENU DES MODULES :

Chaque module comprend:

- Une vidéo de présentation du thème de la semaine (20 à 40 mn)
- Des documents à lire pour approfondir le thème
- Un quiz à faire en ligne ou un exercice pour tester vos connaissances sur ce thème

DETAILS PRATIQUES :

L'OPTION 'A VOTRE RYTHME' permet de débiter le cours à tout moment. L'accès aux modules est ouvert pendant 2 mois, à compter de la date de réception des modules (dans les 10 jours de la réception du règlement).

Temps de travail estimé par module : 3 à 4 heures

L'OPTION SIMPLE permettent, en plus du contenu de la formation, d'avoir un accompagnement individualisé des formateurs.

Temps de travail estimé par semaine : 4 à 6 heures

ATTESTATION DE REUSSITE : Les participants obtenant une moyenne minimum de 50% de bonnes réponses à chacun des quiz ou exercices

EMAIL : contact@formationsDH.org

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

